

L'épouvantail de la fraude sociale

Pierre Lagnel

La chasse aux fraudeurs fait rage auprès des allocataires des aides sociales. L'universitaire Vincent Dubois publie un livre qui fait le point sur cette nouvelle chasse au « mauvais » pauvre.

« J'ai eu le malheur de pointer au chômage avec un jour de retard, raconte Pierre (qui a requis l'anonymat). J'ai immédiatement été radié de Pôle emploi, mais, après explications, vite rétabli. Malheureusement, la CAF (Caisse d'allocations familiales) avait de son côté, et sans me prévenir, suspendu mon droit au RSA [revenu de solidarité active] et à l'APL [aide personnalisée au logement], et là je me suis heurté à un mur pour récupérer mes droits. » C'est ainsi que commence une enquête du *Monde* (21.02.21). À l'époque sans emploi, malgré un cursus de droit, ce Lyonnais de 40 ans se confronte alors à un système kafkaïen de contrôle des allocataires d'aides sociales, rappelant de manière légèrement atténuée le film de Ken Loach, *Moi, Daniel Blake*, Palme d'or du festival de Cannes en 2016.

« L'entretien, au printemps 2019, avec l'agent de la CAF [en charge du RSA] a été une humiliation, poursuit Pierre. Il avait sous les yeux mes comptes bancaires et épluchait chaque ligne. Avais-je vraiment besoin d'un abonnement Internet ? À quoi avais-je dépensé ces 20 euros tirés en

liquide ? Je me suis senti rabaissé. Je suis resté sans ressources pendant dix mois, j'ai frisé l'expulsion de mon logement, fait une dépression (...). » Ce genre de témoignage n'est pas rare parmi les allocataires du RSA, en particulier, et des aides sociales, plus largement. Un processus qui se développe par paliers depuis le milieu des années 1990 et s'est intensifié fortement depuis le quinquennat Sarkozy. Pour le moment, ce mouvement ne semble pas prêt de s'arrêter, tant l'accroissement des contrôles est inversement proportionnel au montant des erreurs ou abus des bénéficiaires d'aides sociales : en 2017, les rectifications auxquelles les contrôles de la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ont donné lieu s'élevaient à 1,12 milliard d'euros. La fraude, seule, ne s'élevait qu'à 291 millions d'euros, soit 0,32 % des 89,7 milliards de prestations versées par la Cnaf sur l'année (*La Gazette des communes*, 07.04.21).

Plus récemment, dans un rapport de septembre 2020, la Cour des comptes rapporte que la Cnaf a identifié 324 millions de fraudes (Rue89 Strasbourg, 08.03.21). L'ordre de grandeur est donc assez stable. Il demeure très faible par rapport à celui du non recours au RSA (3,6 milliards d'euros par an), à celui des redressements fiscaux (20 milliards) ou des défauts de paiement des cotisations sociales par les employeurs (15 milliards). Malgré cela, le thème reste central dans les politiques actuelles. Le 11 mars dernier, les sénateurs ont adopté une proposition de loi pour lutter contre cette

fraude. « Il est grand temps désormais de passer à l'action et de mettre un terme au pillage en règle de notre système de protection sociale », pressaient alors les sénateurs de l'Union centriste, emmenés par l'élu de l'Orne, Nathalie Goulet, qui se réjouissait que le sujet soit « enfin traité » (*Public Sénat*, 03.03.21). Au début du mois précédent, Olivier Dussopt, ministre en charge des Comptes publics, avait donné son aval à près de trente mesures présentées par les sénateurs (plus de contrôles des professionnels de santé, utilisation d'une base de données pour calculer le montant d'allocation, etc.).

« Le contrôle de la fraude est devenu un mode de gouvernement des pauvres. Il fait partie d'une entreprise conservatrice de refondation des politiques sociales, destinée à promouvoir un nouveau modèle d'État dans les pays occidentaux, qui s'éloigne de l'État social au profit de la "responsabilité individuelle" », analyse auprès de *Golias Hebdo* Vincent Dubois, professeur de sociologie et de science politique à l'université de Strasbourg. Ce dernier étudie ce thème depuis une vingtaine d'années et vient de publier aux éditions Raisons d'agir, fondées par Pierre Bourdieu, *Contrôler les assistés. Genèses et usages d'un mot d'ordre*, dans lequel il synthétise les résultats de ses longues années d'enquête, qu'il a dévoilés par petites touches dans une succession de livres, à chaque fois remarqués.

Une union néolibérale et néo-paternaliste

Cette nouvelle croisade est apparue avec Alain Juppé et le rapport parlementaire qu'il a commandé, en août 1995, au nom de la nécessité de lutter contre ce qui était alors appelé « les pratiques abusives ». Cette décision intervient immédiatement après l'élection de Jacques Chirac, dont l'une des promesses de campagne, très vite abandonnée, portait sur une réduction d'impôts. D'où la tactique gouvernementale d'agiter, à la place, la lutte contre la fraude, pour montrer que le gouvernement était soucieux de mener une gestion stricte des deniers publics. « Ce rapport

suite page 10



est la première officialisation de cette préoccupation ; c'est une étape importante même si des déclarations de cet ordre - la lutte contre la fraude, les profiteurs - sont des classiques de la droite », ajoute le sociologue. Les arguments employés ne relèvent pas de la culpabilisation morale comme, plus tard avec le thème de « l'assistantat » cher à Laurent Wauquiez, mais bien de la nécessité de « gérer avec rigueur pour maintenir un système auquel nous sommes tous attachés », pour reprendre un type de formulation de l'époque. « *Idéologiquement, pour cela, le néolibéralisme doit être associé, comme dans le cas des États-Unis, à un courant néo-paternaliste, qui combine des aspects sécuritaires et des thématiques moralisatrices,* analyse Vincent Dubois. *Celui-ci demande des contreparties toujours plus importantes aux aides sociales et reprend la dichotomie entre les pauvres méritants et les autres.* »

En France, ce discours néo-paternaliste s'épanouit à l'UMP, au début des années 2000, avec Éric Raoult, Laurent Wauquiez ou encore Nicolas Sarkozy. Le rôle de ce

dernier est central. Il n'est alors qu'au ministère de l'Intérieur, mais il prépare sa campagne pour les primaires de l'UMP et y consacre une trentaine de discours pendant les présidentielles de 2007. Une fois élu, cette position se traduit très vite en actes. « *C'est une période intense d'innovation politique et administrative (croisements de fichiers, obligation administratives de poursuites judiciaires en cas de fraude, etc.). S'il s'agit d'un processus continu, cette période est sans conteste une phase d'accélération importante* », juge l'universitaire. Le schéma est le suivant : on constate d'abord une intensification du discours politique sur cette thématique, suivi par un traitement journalistique : « *Les médias, pris globalement, assurent en quelque sorte l'accompagnement, la légitimation de la mise à l'agenda politique. Ce sont les discours gouvernementaux sur ces questions qui ont fait l'actualité.* »

Des médias qui naturalisent la question

A la droite du champ journalistique, des médias ont intégré à leur ligne éditoriale

cette dénonciation sur un mode agressif, alors que d'autres les suivent, à cause des logiques de concurrence, sur un mode plus ou moins atténué. Typiquement, pour la presse écrite, *Valeurs actuelles* ou *Le Point* lancent des unes très offensives ; le thème est ensuite repris par *L'Express* et *Marianne*, ensuite on retrouve le sujet à l'autre bout du spectre, sur un mode mineur, dans les colonnes de *L'Obs*, comme le décrit l'universitaire.

Au fur et à mesure, la critique journalistique, longtemps à l'œuvre contre le contrôle et la mise en accusation des allocataires d'aides sociales, subit un affaiblissement relatif. Cette position est désormais minoritaire dans la presse. « *Ce que les médias offrent progressivement, c'est une collection d'articles "neutres", au sens journalistique du terme, c'est-à-dire qu'ils se contentent de faire état des décisions gouvernementales sans guère apporter de critique, relève amèrement Vincent Dubois. Ce fonctionnement journalistique contribue à rendre naturel et évident une orientation politique de moins en moins questionnée.* » □